

Mars 2013

L'accompagnement du secteur privé par l'AFD et OSEO :

Présentation des dispositifs (hors innovation)





Liste des produits



PRODUITS HISTORIQUES

- **Le Fonds Dom** permet de garantir les crédits bancaires pour des prêts à l'investissement des entreprises.
- **Le financement de la commande publique et parapublique** permet de mettre en place des crédits relais pour pallier les retards de règlement des administrations, collectivités ou acteurs parapublics.
- **Les engagements par signature** permettent d'apporter des garanties financières.

PRODUITS DE BASE

- **Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) OSEO** permet de mobiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi.
- **Le Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) OSEO** permet d'accompagner les entreprises de création récente.
- **Le Contrat de Développement Investissement (CD) OSEO** permet d'accompagner les PME créées depuis plus de 3 ans et qui engagent un programme d'investissement devant concourir au développement de l'entreprise.
- **Le Contrat de Développement Participatif (CDP) OSEO** permet d'accompagner les PME ou les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), créées depuis plus de 3 ans et financièrement saines, qui ont besoin de renforcer leur structure financière pour accompagner leur développement.
- **Le Fonds de garantie « Renforcement de la Trésorerie » (RT CCE) OSEO** permet de garantir les opérations de renforcement de structure financière des entreprises.
- **Le Fonds National Court Terme OSEO** permet de garantir des crédits documentaires et des crédits court termes confirmés.

Liste des produits (suite)

PRODUITS THEMATIQUES

➤ ENVIRONNEMENT :

- **Le Prêt Eco-Energie (PEE) OSEO** permet d'accompagner les micro entreprises, TPE et PME créées depuis plus de 3 ans, financièrement saines, et qui engagent un programme d'investissement prenant en compte des enjeux de protection de l'environnement et d'économie d'énergie.

➤ EXPORT :

- **Le Prêt pour l'Export (PPE) OSEO** permet de financer les PME engageant un programme d'investissement devant concourir au développement de l'entreprise à l'international.
- **Le Contrat de Développement International (CDInt) OSEO** permet d'accompagner les structures créées depuis plus de 3 ans et qui engagent un programme d'investissement devant concourir au développement de l'entreprise à l'international pour des montants supérieurs au Prêt Pour l'Export (PPE).
- **FASEP OSEO** permet de garantir les fonds propres et quasi fonds propres investis dans des filiales sous contrôle à l'étranger.

➤ TOURISME :

- **Les Prêts Participatifs pour la Rénovation Hôtelière (PPRH) OSEO** permettent de financer les opérations de rénovation hôtelières dans le cadre de la mise en conformité avec la nouvelle classification hôtelière.
- **Les Prêts pour la Modernisation de la Restauration (PMR) OSEO** permettent de financer les travaux de mise aux normes de l'établissement et d'amélioration de l'accueil en vue du développement de l'activité et de l'emploi.

PRODUITS HISTORIQUES

- Le Fonds DOM
- Le Financement de la commande publique et parapublique
- Les Engagements par signature

oseo Garantie : le Fonds moyen terme de la Martinique



➤ BÉNÉFICAIRES:

TPE/PME viables en phase de création, développement, transmission et renforcement de la structure financière (à l'exception de l'intermédiation bancaire et la promotion immobilière pure).

➤ FINALITES

Garantir les prêts à l'investissement des entreprises tout en limitant les suretés personnelles demandées aux dirigeants.

➤ CONDITIONS :

Constitution des garanties d'usage avec limitation de la garantie personnelle à 50 % de l'encours du crédit.

➤ GARANTIE

70 % maximum du montant du crédit, avec un plafond de garantie de 1,5 M€.
Durée : 2 à 16 ans.



OSEO Financement court terme



➤ **BENEFICAIRES:**

Toute entreprise agréée par OSEO

➤ **FINALITES**

Apporter des ressources à court terme en refinançant les créances des entreprises

➤ **CONDITIONS :**

Cession de créances sur le secteur public et parapublic, voire avec les grands donneurs d'ordres privés agréés par OSEO.

➤ **FINANCEMENT**

A partir de 30.000 €.

Durée : ligne de crédit ouverte usuellement sur une durée d'un an renouvelable.

OSEO Engagements par signature

➤ **BENEFICAIRES:**

Toute entreprise agréée par OSEO

➤ **FINALITES**

Apporter les garanties financières :

- en remplacement de la retenue de garantie de 5%,
- en garantie de restitution de l'avance de 5%.

➤ **CONDITIONS :**

Le service en ligne  permet d'obtenir en ligne ces garanties financières délivrées par OSEO.

PRODUITS DE BASE

- Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)
- Le Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)
- Le Contrat de Développement Investissement (CD)
- Le Contrat de Développement Participatif (CDP)
- Le Fonds de garantie « Renforcement de la Trésorerie »
- Fonds National Court Terme



Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)



➤ **BENEFICAIRES:**

Toutes les entreprises employant des salariés, quelle que soit leur taille et quel que soit leur secteur d'activité.

➤ **FINALITES**

Avance de trésorerie versée aux entreprises – dans l'attente qu'elles puissent récupérer leur CICE - qui emploient des salariés et qui peuvent de ce fait bénéficier d'une économie d'impôt d'abord de 4 %; puis 6% à partir de 2014.

➤ **CONDITIONS :**

Cession de la créance CICE en germe, dûment notifiée au service des Impôts Entreprises dont dépend le bénéficiaire.

➤ **FINANCEMENT**

Montant : 85 % du CICE prévisionnel estimé pour l'année en cours, validé par l'expert comptable de l'entreprise.

Minimum : 25.000 €.

Durée : 1 an maximum, renouvelable jusqu'à la mise en paiement du CICE par le service des impôts dont dépend l'entreprise, sur la compte d'OSEO.



Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)



➤ **BENEFICAIRES:**

Entreprise immatriculées depuis moins de 3 ans (pas de reprise en redressement, ni de rachat de parts sociales) de tous secteurs, sauf secteur agricole, financier et immobilier.

➤ **FINALITES**

Frais de démarrage, frais immatériels, constitution du FDR.

➤ **CONDITIONS :**

Aucune garantie.

+ financement au plus égal au montant des concours bancaires.

➤ **FINANCEMENT**

Compris entre 2.000 € et 7.000 €.

Durée : 5 ans.

oseo Contrat de Développement Investissement (CD)



➤ **BENEFICAIRES:**

PME de plus de 3 ans, financièrement saine, dont la croissance prévisionnelle du CA est d'au moins 5 % l'an, engageant un programme d'investissement devant concourir au développement de l'entreprise.

Exclusions : les SCI, les affaires en nom personnel, les sociétés holding.

➤ **FINALITES**

Contribuer au financement des investissements immatériels, des investissements corporels à faible valeur de gage, de l'augmentation du BFR généré par le projet de développement dans le cadre d'un **programme comprenant des investissements corporels pour plus de 50%**.

Exclusion : les opérations de restructuration financière

➤ **CONDITIONS :**

Aucune garantie, sauf un gage espèces de 5 % rémunéré et une ADI.

+ financement au plus égal :

- soit au montant des apports en capital des actionnaires et/ou des sociétés de capital-risque et/ou des apports en quasi fonds propres (prêts participatifs, OCA);
- soit au montant des concours bancaires d'une durée de 4 ans minimum.

➤ **FINANCEMENT**

Compris entre 40.000 € et 300.000 €, **dans la limite du montant des fonds propres, quasi fonds propres de l'emprunteur.**

Durée : 6 ans, avec un différé d'amortissement de 12 mois.

oseo Contrat de Développement Participatif (CDP)



➤ BÉNÉFICAIRES:

PME et Entreprise de taille Intermédiaire (ETI) de plus de 3 ans et financièrement saines bénéficiant d'une bonne cotation BDF (3 à 5).

Exclusions : les SCI, les affaires en nom personnel, les sociétés holding.

➤ FINALITES

Contribuer au renforcement de la structure financière pour accompagner le développement dans le cadre d'un programme d'investissement.

Exclusion : les opérations de restructuration financière

➤ CONDITIONS :

Aucune garantie, sauf un gage espèces de 5 % rémunéré et une ADI.

+ financement au plus égal :

- soit au montant des apports en capital des actionnaires et/ou des sociétés de capital-risque et/ou des apports en quasi fonds propres (prêts participatifs, OCA);
- soit à 50% du montant des concours bancaires d'une durée de 5 ans minimum.

➤ FINANCEMENT

Compris entre 300.000 € et 3.000.000 €, **dans la limite du montant des fonds propres, quasi fonds propres de l'emprunteur.**

Durée : 7 ans, avec un différé d'amortissement de 24 mois.

Le Fonds de garantie « renforcement de la trésorerie »

- **BENEFICAIRES:**
TPE/PME, **saines et viables**, rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie conjoncturelles.
Exclusions : Entreprises « en difficulté avérée » et celles en procédure judiciaires (y compris sauvegarde).
- **FINALITES**
Garantir les opérations de renforcement de la structure financière des entreprises, par l'octroi de nouveaux concours bancaires ou par consolidation à moyen terme des concours bancaires à court terme.
- **CONCOURS GARANTIS :**
Crédits ayant pour objet le financement de l'augmentation du BFR, la consolidation des crédits court terme existants.
Egalement éligibles :
 - les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres à l'entreprise.
 - les opérations de cession bail immobilière.Exclusions : les prêts in fine et les concours destinés à rembourser par anticipation des concours MLT.
- **GARANTIE**
La Quotité normale est de 70 %, minorée à 50 % si la garantie ne s'accompagne pas d'une augmentation sensible des concours bancaires globaux à l'entreprise.
Plafond de garantie : 1,5 M€ sur une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé).
Durée : entre 2 et 7 ans, extensible à 15 ans notamment en cas de cession bail immobilière.



Fonds national court terme



- **Dans le cadre de la création et du développement :**
 - Crédits documentaires import (pour les entreprises effectuant une 1^{ère} transformation)
 - Quotité maximale d'intervention 50 %
- **Dans le cadre de la création d'entreprise (- de 3 ans) :**
 - Crédits court terme de trésorerie confirmés (pour une durée minimum de 6 mois)
 - Quotité maximale d'intervention 70 %

PRODUITS THEMATIQUES

- **Environnement** : Le Prêt Eco-Energie (PEE).
- **Export** : Le Prêt Pour l'Export (PPE), le Contrat de Développement à l'International (CDInt), le FASEP.
- **Tourisme** : Le Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière (PPRH), le Prêt pour la Modernisation de la Restauration (PMR).

PRODUITS THEMATIQUES

- Environnement :
 - Prêt Eco-Energie (PEE)



Prêt Eco-Energie (PEE)



➤ BÉNÉFICAIRES:

Micro-entreprises, TPE et PME **de plus de 3 ans et financièrement saines** engageant un programme d'investissement dans le but d'améliorer leur efficacité énergétique

Exclusions : les SCI, l'intermédiation financière, les activités de promotion et locations immobilières, les activités agricoles, les entreprises en « difficulté avérée ou en procédures collectives.

➤ FINALITES

L'investissement doit concerner majoritairement du matériel, voire les travaux indissociablement liés, contribuant à la protection de l'environnement et à la réduction de la consommation d'énergie.

Quatre postes de consommation sont concernés : l'éclairage, le froid, le chauffage-climatisation, la motorisation électrique.

➤ CONDITIONS :

Aucune garantie, sauf éventuellement une ADI.

Le PEE pourra être associé à un financement bancaire ou une intervention en fonds propres portant sur le même programme d'investissement.

➤ FINANCEMENT

Taux fixe bonifié pour un montant compris entre 10.000 € et 50.000 €, **dans la limite du montant des fonds propres, quasi fonds propres de l'emprunteur.**

Durée : 5 ans, avec un différé d'amortissement de 4 trimestres.

PRODUITS THEMATIQUES

- Export :
 - Prêt Pour l'Export (PPE)
 - Contrat de développement à l'International (CDInt)
 - FASEP



Prêt pour l'Export (PPE)



➤ BÉNÉFICAIRES:

PME engageant un programme d'investissement devant concourir au développement de l'entreprise à l'international.

Exclusions : les SCI, les affaires en nom personnel.

➤ FINALITES

Contribuer au financement des investissements immatériels (frais d'adaptation des produits et services aux marchés extérieurs, participation à des salons, recrutement et formation de l'équipe commerciale export, ...), des investissements **corporels à faible valeur de gage**, de **l'augmentation du BFR** généré par le projet de développement.

Exclusion : les opérations de restructuration financière

➤ CONDITIONS :

Aucune garantie, sauf un gage espèces de 5 % rémunéré et une ADI.
+ partenariat avec UBIFRANCE

➤ FINANCEMENT

Compris entre :

- **20.000 € et 80.000 €** pour les PME de **moins de 3 ans** (Finalité Création)

- **20.000 € et 150.000 €** pour les PME de **plus de 3 ans** (Finalité Développement)

dans la limite du montant des fonds propres, quasi fonds propres de l'emprunteur.

Durée : 6 ans, avec un différé d'amortissement de 12 mois.

oseo Contrat de Développement à l'International (CDInt)



➤ **BENEFICAIRES:**

PME de plus de 3 ans engageant un programme d'investissement devant concourir au développement de l'entreprise à l'international.

Exclusions : les SCI, les affaires en nom personnel, les sociétés holding.

➤ **FINALITES**

Contribuer au financement des investissements immatériels (frais d'adaptation des produits et services aux marchés extérieurs, participation à des salons, recrutement et formation de l'équipe commerciale export, ...), des investissements **corporels à faible valeur de gage**, de **l'augmentation du BFR** généré par le projet de développement.

Exclusion : les opérations de restructuration financière

➤ **CONDITIONS :**

Aucune garantie, sauf un gage espèces de 5 % rémunéré et une ADI.

+ financement au plus égal :

- soit au montant des apports en capital des actionnaires et/ou des sociétés de capital-risque et/ou des apports en quasi fonds propres (prêts participatifs, OCA);
- soit au montant des concours bancaires d'une durée de 4 ans minimum.

➤ **FINANCEMENT**

Compris entre 40.000 € et 300.000 €, **dans la limite du montant des fonds propres, quasi fonds propres de l'emprunteur.**

Durée : 6 ans, avec un différé d'amortissement de 12 mois.



Garantie FASEP



➤ **BENEFICAIRES:**

Maison mère à capitaux majoritairement européens, dont le CA n'excède pas 460 M€.

➤ **FINALITES**

Garantir les apports en fonds propres (*achat ou souscription d'actions ou de titres convertibles en actions; avances d'actionnaires bloqués pendant plus de 3 ans, prêts participatifs*) **réalisés par la maison-mère française à sa filiale étrangère**, majoritairement détenue (*ou minoritairement dans les pays où la réglementation locale interdit la prise de participation majoritaire*).

Exclusions : délocalisations d'activité précédemment exercées en France.

➤ **CONDITIONS :**

Pour les prêts, seul le principal majoré des intérêts est couvert.

Pour les apports en fonds propres, la couverture ne concerne que le montant initial.

➤ **GARANTIE**

50 % maximum du risque économique de perte des fonds propres ou quasi fonds propres, plafonné à 1,5 M€ pour une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé).

Durée : 7 ans maximum.

PRODUITS THEMATIQUES

- **Tourisme :**
 - Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière (PPRH)
 - Prêt pour la Modernisation de la Restauration (PMR)



Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière (PPRH)



➤ **BENEFICAIRES:**

PME du secteur hôtelier de plus de 3 ans, financièrement saine, engageant un programme de rénovation dans le cadre de la réforme de la classification hôtelière permettant la mise en conformité de l'établissement avec la nouvelle classification hôtelière. **Le nouveau classement visé ne doit pas excéder 3 étoiles.**

➤ **FINALITES**

Le PPRH cible le **financement des travaux de rénovation de l'hôtel visant la mise en conformité avec la nouvelle classification.**

Le programme peut également comprendre :

- des travaux d'extension, de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité.
- l'équipement, le mobilier, le matériel et notamment ceux liés à une démarche de développement durable.
- les dépenses liées au service clients et coûts fixes d'exploitation supportés par l'entreprise sans contrepartie de chiffre d'affaires pendant les travaux dans la limite de 25 % du programme.

➤ **CONDITIONS :**

Aucune garantie, sauf une ADI.

+ financement bancaire au moins égal au double du PPRH.

➤ **FINANCEMENT**

Prêt à taux préférentiel pour un montant compris **entre 40.000 € et 120.000 €** (voire 300.000 €, mais à taux de marché).

Durée : 7 ans, avec un différé d'amortissement de 24 mois.

oseo Prêt pour la Modernisation de la Restauration (PMR)



➤ **BENEFICAIRES:**

Entreprises personnelles et sociétés saines créées depuis plus de 3 ans.

Ce produit vise les entreprises de la restauration respectant les engagements du Contrat d'Avenir de la restauration.

➤ **FINALITES**

Le PMR cible la mise au norme de l'établissement et l'amélioration de l'accueil en vue du développement de l'activité et de l'emploi, y compris dans le cadre d'une opération de transmission. Ce financement concerne :

- **des travaux de modernisation** (travaux de rénovation, d'extension; travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité; d'équipement, mobilier, matériel; dépenses liées au service clients et coûts fixes d'exploitation supportés par l'entreprise sans contrepartie pendant les travaux dans la limite de 25 % du programme).

- **la transmission accompagnée d'une modernisation** (acquisition du fonds de commerce ou de la majorité des parts d'une société exploitant un fonds de commerce et/ou remboursement de comptes courants d'associés; la transmission doit s'accompagner de travaux de modernisation représentant au moins 25 % du coût total).

➤ **CONDITIONS :**

Aucune garantie, sauf éventuellement une ADI.

+ financement bancaire au moins égal au double du PMR.

➤ **FINANCEMENT**

- **Prêt à taux zéro** pour un montant compris **entre 5.000 € et 10.000 €** (produit distribué par les banques sous réserve d'une convention avec OSEO)

- **Prêt à taux préférentiel** pour un montant compris **entre 10.001 € et 300.000 €**

Durée : 5 ans (+ différé d'amortissement de 12 mois pour le prêt à taux préférentiel).



Contactez-nous !



Responsable Secteur Privé

Florian RAFFATIN

Tél : 0596 59 44 90

Email : raffatinf@afd.fr

**Financement Court terme, Innovation,
Export, cofinancements**

Philippe ARDON

- Responsable du service OSEO
Financement / Innovation / Export
- Tél: 05 96 59 44 84
- ardonp@afd.fr

**Garanties, Haut de bilan,
cofinancements :**

Mylène LERIGAB

- Responsable du service
garanties / Haut de bilan
- Tél : 05 96 59 44 81
- lerigabm@afd.fr

Adresse AFD à Fort de France
1, Place François MITTERAND
BP 804
97244 Fort de France Cedex
Tél : 05 96 59 44 73
afdfortdefrance@afd.fr

Notre site en Martinique www.afd-martinique.org / Notre site institutionnel www.afd.fr